

Observations orales et écrites sur le registre papier et leur commentaire par la commissaire enquêtrice

Enquête publique

Projet ATIS relatif au déploiement d'un parc éolien flottant dans les eaux sous souveraineté
et juridiction italiennes au Nord-Est du Cap Corse

<https://www.registre-dematerialise.fr/7252/>

Dates

Du 05/05/2026 09:00 au 05/06/2026 17:00

CONTRIBUTIONS ORALES

Contribution n°1 (Web)

Par JN GUERRINI

Déposée le 26 mai 2026 -durée 1h40

Commentaire de la commissaire enquêtrice : a posé une série de questions sur le projet et essentiellement sur le porteur de projet.

Contribution n°2 (Web)

Par journaliste France 3 Corse

Déposée le 05 juin 2026

Commentaire de la commissaire enquêtrice : s'est intéressée aux caractéristiques du projet.

CONTRIBUTIONS ECRITES SUR LE REGISTRE PAPIER

Observation écrite 1 Contribution n°4 (Web)

Par Anonyme

Déposée le jeudi 14 mai 2026 à 17:30

Dossier TA Bastia n°E2600007/20

2/15

Préfecture de Haute-Corse

Une aberration totale ce projet !
Sur le continent, parc en face du Croisic,
à 22 kms des côtes : paysage totalement
gâché - Impacts sur la faune, la
pêche, la flore sous-marine -
Un souhait : que cette démesure et
irresponsabilité humaines s'arrêtent !
M. J. P. GAUDIN.

Commentaire de la commissaire enquêtrice : Observation de M.JP GAUDIN qui estime que ce projet génère un impact environnemental et économique car il nuit à la faune, à la flore marine et à l'activité de pêche, et incarne selon lui une démesure et une irresponsabilité qu'il conviendrait de stopper.

Il donne l'exemple du parc éolien flottant situé à 22 km au large du Croisic , et estime que celui-ci dénature totalement le paysage côtier depuis le continent.

Observation écrite 2

Par JN GUERRINI

Déposée le 26 mai 2026

U

D'EMBLÉE
D'AUTORITÉ,
LE DIT PROJET M'APPARAÎT, +
QU'ÉVIDEMMENT, QUASI-MONSTRUEUSEMENT
TEMÉRAIRE; CONSÉQUEMMENT, IL EN EST
REDUIT À SE TRANSFORMER EN «PROJET»
NUL & NON AVENU!! D'AUTANT QU'IL
RESPIRE À PLEINS POUMONS [ÉCHELLE
BEAUFORT]] TOUTE UNE SÉRIE DE
COALITIONS D'INTÉRÊTS...

J.-N. GUERRINI

Registre papier d'enquête publique relative au projet ATIS relatif au déploiement d'un parc éolien flottant sous souveraineté et juridiction italiennes au Nord-Est du Cap Corse

Commentaire de la commissaire enquêtrice : Observation de M. JN GUERRINI qui estime que le projet est jugé d'emblée excessivement risqué, voire irresponsable, ce qui devrait le rendre nul et non avenu. L'auteur dénonce, en outre, le ressenti de coalitions d'intérêts derrière ce projet.